

Questions orales

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je n'ai pas parlé de vétille. Le député fait reposer son argumentation sur ce mot de vétille, comme si je l'avais employé. Je n'ai pas dit que cet événement sur lequel on se documentait, et auquel le chef de l'opposition a accordé tant d'attention était une affaire sans importance. Il s'agit d'un événement important pour les serviteurs de l'État et les industriels du Canada. Mais il n'y avait rien de dégradant à l'examiner, comme je l'ai expliqué. Comment pourrais-je répondre à une question que le député fonde sur une expression que je n'ai jamais utilisée?

* * *

L'EMPLOI

LE DÉBLOCAGE DE FONDS DESTINÉS À DES PROJETS SUR LES RÉSERVES INDIENNES

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. C'est au sujet des accusations de favoritisme portées à l'endroit de ce ministre il y a une huitaine de jours. Ma question concerne les projets Canada au travail dans ma circonscription. Les programmes que nous avons l'année dernière ont été réduits. Nous n'avons plus que le dixième environ de ce que nous avions l'année précédente. Aucune allocation spéciale n'a été prévue pour les Indiens de fait, les Métis et les Indiens de droit. Pas un seul projet à l'intention des Indiens de fait ou des Métis n'a été financé dans ma circonscription. Nous attendons toujours l'approbation d'un grand nombre des projets visant les Indiens de droit qui ont été présentés il y a déjà six mois.

D'après ce que j'ai appris, il y aurait désaccord entre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a un taux de chômage de plus de 90 p. 100 dans les réserves des régions du Nord alors qu'on parle d'un taux de 8 p. 100 pour ma circonscription. Quand va-t-on enfin débloquer ces fonds pour les réserves de la circonscription de The Battlefords-Meadow Lake et les autres circonscriptions du pays qui doivent attendre que le ministre et son collègue des Affaires indiennes et du Nord canadien aient fini de se quereller quant à la façon de dépenser cet argent?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député parle de mésentente, de querelles et de désaccords entre mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et moi-même. En toute sincérité, je ne pense pas qu'il y ait les moindres divergences d'opinions entre nous. Il y en a déjà eu, mais nous les avons toujours réglées. Si le ministre prétend que l'examen des subventions attribué à ces circonscriptions dans le cadre de Canada au travail a été retardé à cause d'une divergence de vues entre mon collègue et moi-même, c'est tout simplement faux.

En ce qui concerne la situation de sa circonscription vis-à-vis du programme Canada au travail, je n'ai pas sous la main les détails des projets proposés et des recommandations que le ministre a faites. Je me ferai un plaisir d'examiner la situation ainsi que la requête du député.

LA FORMULE DE RÉPARTITION DES SUBVENTIONS

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, il faut attendre six mois avant que la subvention ne soit accordée. Étant donné que le taux de chômage dépasse 90 p. 100 je pense qu'il y a là un problème certain. Le ministre devrait s'expliquer.

Au lieu de diriger ces fonds vers un programme de favoritisme orchestré par les libéraux, le ministre va-t-il examiner la formule utilisée pour établir le taux de chômage? Je sais que, dans ma circonscription, le taux réel est nettement supérieur à celui de 8 p. 100 sur lequel se fondent les subventions. Il est nettement plus élevé. Les Centres d'emploi du Canada peuvent le confirmer. Le ministre va-t-il réviser la formule au lieu de favoriser simplement les amis du parti libéral? Va-t-il changer la formule afin qu'elle soit plus réaliste et qu'elle permette aux chômeurs d'obtenir des emplois, même à court terme, grâce à ce programme?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la ferveur avec laquelle le député a posé sa question m'impressionne vivement. Toutefois, j'aurais été encore bien plus impressionné s'il avait manifesté cette ferveur plus tôt au lieu d'attendre que des habitants de sa circonscription viennent dans la tribune pour l'écouter. Il aurait eu largement l'occasion de me parler de cette question personnellement ou à la Chambre au cours du dernier mois écoulé. Je regrette qu'il ait attendu jusqu'à maintenant.

* * *

[Français]

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

LES DROITS LINGUISTIQUES DES FRANCO-ONTARIENS

M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Au cours du débat devant conduire à l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, les principaux porte-parole du gouvernement ont constamment répété que l'article 23 de la Charte visait tout simplement à accorder aux minorités francophones à travers le Canada des droits scolaires équivalant à ceux dont jouit la minorité anglophone du Québec.

A la lumière de ce qui précède, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si d'un point de vue juridique les Franco-Ontariens peuvent vraiment se réclamer du traitement accordé à la minorité anglophone du Québec lorsqu'ils revendiquent le droit à la gestion de leur système scolaire et pourrait-il dire si de l'avis du gouvernement l'article 23 de la Charte des droits et libertés accorde un tel droit à la minorité francophone de l'Ontario «là où le nombre le justifie»?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, le gouvernement a pris position en faveur d'une interprétation très libérale de l'article 23 de la Constitution. Les mots en cause sont «des établissements d'enseignement de la minorité linguistique» et notre position à ce sujet est que tous les moyens pour créer un établissement pour la minorité linguistique doivent être pris dans le cadre de l'interprétation de cet article de notre Constitution.